

## DOSSIER D'INSCRIPTION AU SERVICE ADOS'COM

Dossier à retourner au plus tard le premier jour d'activité.

**Veillez cocher votre commune d'habitation.**

- |                                   |                                               |                                                   |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Alexain  | <input type="checkbox"/> La Haie Traversaine  | <input type="checkbox"/> Parigné sur Braye        |
| <input type="checkbox"/> Aron     | <input type="checkbox"/> Jublains             | <input type="checkbox"/> Placé                    |
| <input type="checkbox"/> Belgeard | <input type="checkbox"/> Martigné sur Mayenne | <input type="checkbox"/> Sacé                     |
| <input type="checkbox"/> Contest  | <input type="checkbox"/> Mayenne              | <input type="checkbox"/> St Baudelle              |
| <input type="checkbox"/> Grazay   | <input type="checkbox"/> Moulay               | <input type="checkbox"/> St Fraimbault de Prières |
|                                   |                                               | <input type="checkbox"/> St Germain d'Anxure      |

## LE JEUNE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénoms : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Numéro de sécurité sociale du jeune : \_\_\_\_\_

E-mail (si vous souhaitez être informé du service par mail) : \_\_\_\_\_

N° de portable (si vous souhaitez être informé du service par SMS) : \_\_\_\_\_

Établissement scolaire : \_\_\_\_\_

## AUTORISATIONS PARENTALES

Les parents doivent préciser les modalités d'accueil de leur enfant sur les temps d'ouverture d'Ados'com.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ autorise :

- Mon enfant à être transporté en minibus par les animateurs : oui  non
- Mon enfant à rentrer seul à l'issue de l'activité : oui  non
- Mon enfant à être en autonomie dans un cadre défini par l'équipe d'animation : oui  non
- L'équipe d'animation à photographier ou à filmer mon enfant :
  - Pour diffusion dans la presse et sur le bulletin de Mayenne Communauté : oui  non
  - Pour diffusion sur la page facebook d'Ados'com : oui  non
  - Pour des activités (réalisation d'un court métrage, etc.) : oui  non
- Mon enfant est fumeur et je souhaite qu'il puisse fumer sur le temps d'accueil dans le cadre convenu avec l'équipe d'animation : oui  non
- Le directeur d'Ados'com à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident sur le temps d'accueil (1ers soins – contacter médecin, pompiers, parents) : oui  non

Durant l'année, toute modification concernant les modalités d'accueil du jeune ne pourra être prise en compte qu'après demande écrite et signée du responsable légal.

## RESPONSABLES LEGAUX

Nom du père : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Tél. domicile : \_\_\_\_\_ Tel. Portable : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_ Employeur : \_\_\_\_\_

Tel. Travail : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Situation familiale : \_\_\_\_\_ Autorité parentale :    oui  non

-----

Nom de la mère : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse (si différente de celle du père): \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Tél. domicile : \_\_\_\_\_ Tel. Portable : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_ Employeur : \_\_\_\_\_

Tel. Travail : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Situation familiale : \_\_\_\_\_ Autorité parentale :    oui  non

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Régime d'appartenance :    CAF     MSA     Autre :  \_\_\_\_\_

Numéro d'allocataire : \_\_\_\_\_

**PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (si les parents ne sont pas joignables)**

- \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_

*Afin de faciliter les démarches administratives des parents, Ados'com vous propose de ne compléter ce dossier que la première année. Pour les années suivantes, le document vous sera remis pour que vous apportiez les possibles modifications.*

*A cet effet, nous vous demandons d'attester de l'exactitude des informations de ce dossier en signant le tableau ci-dessous **dans la case de la période en cours.***

<b>Année</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Signature parents</b>				
<b>Cotisation</b> (cadre réservé au directeur)				

## RÈGLEMENT DU SERVICE

### **Préambule**

16 communes ont mutualisé leurs moyens avec Mayenne Communauté afin de proposer une dynamique de loisirs à destination des adolescents (de la 6ème à 17 ans).  
Un engagement jusqu'au 31 décembre 2021 a été convenu entre les parties.

Les modalités convenues sont les suivantes :

- Mayenne Communauté organise et porte la responsabilité des activités de l'accueil de loisirs.
- Les communes financent le service, mettent à disposition des équipements municipaux et communiquent auprès de leurs administrés.

### **Fonctionnement**

Le service commun Ados'com propose des activités aux jeunes des communes adhérentes pendant les vacances scolaires. Ces dernières sont proposées dans le cadre d'un accueil de loisirs agréé par la DDCSPP et organisées dans les locaux municipaux adaptés.

Chaque commune bénéficie d'un nombre de créneaux de 3h qu'elle répartit comme elle le souhaite sur l'ensemble des périodes de vacances scolaires.

Les activités encadrées par des animateurs diplômés peuvent prendre 2 formes :

- l'accompagnement de projets de jeunes
- des activités formalisées sous forme de programme construit à partir des envies identifiées

Chaque jeune des 16 communes peut participer à l'ensemble des activités proposées sur le territoire. Cependant, une priorité sera donnée aux adolescents habitants de la commune d'accueil lors de la première semaine d'inscription.

Concernant les sorties, les inscriptions se feront par ordre chronologique des demandes. Un jeune sur liste d'attente se verra cependant prioritaire pour la sortie des vacances suivantes.

Les lieux et horaires sont précisés sur les programmes. En cas de changement, les parents seront informés par téléphone.

### **Inscriptions :**

Les activités ont une capacité d'accueil limitée (1 animateur pour 12 jeunes maximums). A cet effet, et pour une meilleure organisation, il est nécessaire de vous inscrire en amont.

Pour ce faire, vous pouvez contacter François RICHARD, le directeur d'Ados'com.

- par téléphone : 02.43.30.21.28 – 07.75.25.75.40
- par mail : francois.richard@mayennecommunauté.fr
- sur facebook : adoscom jeunesse

### **Paiement :**

Pour bénéficier des services d'Ados'com, une cotisation de 10 € est demandée. Un supplément est requis lors de veillées avec repas ou de sorties (car + droit d'entrée). Une modulation tarifaire est proposée, en fonction du quotient familial. Pour bénéficier du tarif réduit, la famille doit présenter un justificatif.

Le règlement se fait auprès du directeur sur le lieu d'activité, par chèque – espèce – tickets CAF et MSA.

**Cadre de l'activité :**

Afin que l'activité se déroule dans une ambiance favorisant le plaisir et l'épanouissement de chacun des participants, il est défini d'une manière non négociable le cadre suivant :

- Le jeune s'engage à rester sur le lieu d'accueil sur l'ensemble de la plage horaire proposée (sauf cas exceptionnel convenu avec les parents).
- Le jeune s'engage à être respectueux :
  - des lieux
  - du matériel
  - des consignes
  - des animateurs
  - de ses pairs
- Tout comportement ou utilisation d'objets mettant en danger le jeune lui-même ou ses pairs contraindra l'équipe d'animation à l'exclusion de l'adolescent (ivresse, violence, stupéfiants, etc.). Les parents seront appelés à venir chercher leur enfant dans les meilleurs délais.
- L'utilisation du portable étant un frein à la vie en collectivité, elle sera limitée aux temps informels précisés par les animateurs.
- La consommation de tabac est proscrite. Cependant, afin de ne pas mettre en difficulté un jeune ayant une consommation tabagique régulière, des modalités pourront être aménagées à la demande des parents. La consommation de tabac sera très contrainte aux temps définis par les animateurs et à l'écart du groupe.

Procédure de sanctions :

- 1- discussion avec le jeunes
- 2- exclusion temporaire de l'activité
- 3- appel des parents

**Préconisations :**

Il est de la responsabilité du jeune de venir participer à l'activité en tenant compte des préconisations notées sur le programme ou données aux parents (tenue liée à l'activité).

**Responsabilités :**

Le service jeunesse décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'effets personnels des participants.

Les activités du service jeunesse sont couvertes par une assurance. Cette dernière n'intervient que si sa responsabilité est engagée.

Les familles sont encouragées à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels les jeunes peuvent être exposés en participant aux activités ou à vérifier la couverture garantie par leur assurance.

Le présent règlement est susceptible d'être modifié par décision du Conseil Communautaire.

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signatures précédées de la mention lu et approuvé :

Le jeune :

Le responsable légal du jeune :